



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5684

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la récente proposition du congrès des maires de France tendant à ce que les fonds d'industrialisation du bassin minier (FIBM et Finorpa) soient reconduits dans le Xe Plan et étendus à tous les bassins miniers.

Texte de la réponse

Reponse. - Une action d'industrialisation intense est menée dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais pour accompagner la fin de l'extraction. Elle bénéficie d'un concours budgétaire très important de la part de l'Etat. Le fonds d'industrialisation du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais a bénéficié d'une dotation de 100 MF, pour chacune des années 1984 à 1988. Cette dotation sera reconduite au même niveau pour l'année 1989. La société de conversion Finorpa (Société financière du Nord et du Pas-de-Calais) a bénéficié elle aussi d'une dotation de 100 MF pour chacune des années 1984 à 1988 ; elle sera également reconduite au même niveau en 1989. Finorpa a contribué à créer en cinq ans plus de 15 700 emplois, soit un nombre d'emplois supérieur à ceux supprimés par les HBNPC pendant la même période. Ainsi, pour la seule année 1988, près de 3 700 créations d'emplois ont été décidées alors que les houillères du Nord et du Pas-de-Calais enregistraient une diminution des effectifs miniers d'environ 3 450. Dans l'ensemble des bassins miniers, les fonds d'industrialisation ont bénéficié d'une dotation de 203 MF en 1988, qui sera reconduite en 1989. La société de conversion Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières) a reçu pour sa part pour les bassins autres que celui du Nord et du Pas-de-Calais une dotation de 81 MF et permis la création de près de 5 300 emplois en 1988. Cette dotation sera reconduite en 1989. Le Gouvernement continuera à pourvoir dans les bassins houillers cette action de conversion industrielle vigoureuse rendue nécessaire par la politique d'adaptation des Charbonnages de France.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5684

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3395